

leur société nationale, la Fédération canadienne, sont désireux de voir cet écoulement de leurs denrées bien organisé afin d'assurer la vente régulière de leurs produits sur tous ces marchés. Une telle organisation serait également à l'avantage des consommateurs puisqu'elle assurerait un approvisionnement continu de produits de première qualité. Il faut une loi régissant la vente de ces produits pour servir de complément à celles qui existent dans les statuts de sept de nos neuf provinces, si l'on veut que nos producteurs soient assurés d'un marché pour l'écoulement d'une partie de leurs produits à des prix qui leur permettront de régler leur production sans courir de risques dans le financement de leurs opérations, quand les régies et les ententes actuelles auront pris fin.

Sous le régime d'une telle loi pour l'écoulement des produits, on pourra créer des commissions chargées de leur distribution équitable. Il est probable qu'il faudra imposer une régie sur certains produits pour en assurer l'écoulement efficace. Il faudra peut-être aussi établir des régies pour le maintien des prix minimums. Pour cela il faudra des commissions chargées de surveiller la vente comme le fait la Commission canadienne du blé. Tant que les régies et les accords sur la vente existeront, nous n'aurons pas besoin d'une loi fédérale sur l'écoulement de ces produits mais il faudra bien en avoir une quand ces régies prendront fin, bien que toute disposition qu'on voudra y incorporer dès maintenant ne sera pas sans utilité sous le régime actuel. Je crois que l'établissement de commissions locales faciliterait le travail du ministre de l'Agriculture pour la vente de tels produits en conformité des régies et des ententes établies.

Je suis convaincu que la majorité de nos producteurs primaires approuveraient une telle loi sur la vente des produits. Je propose qu'elle s'applique à l'écoulement de toute denrée seulement après qu'elle aura reçu l'approbation d'une forte majorité des producteurs en faveur d'un système de vente en temps de paix devant être maintenu pendant trois ou quatre ans. On pourrait ensuite demander leur avis sur le maintien de la régie des ventes de leur denrée.

Les producteurs primaires sans organisation ni réglementation des ventes ne pourront mettre un frein à une concurrence désastreuse. Une telle affirmation peut paraître assez forte, mais je crois en l'organisation au sein de nos cultivateurs, bien qu'elle puisse paraître difficile à établir en raison des grandes distances qui les séparent. Si une telle organisation est impossible, alors je suis d'avis

L'hon M. McDONALD.

qu'il faut absolument régir la mise sur le marché afin de relever le niveau d'existence de nos populations rurales.

Dans le domaine provincial de la vente organisée des produits agricoles classés, on a acquis une expérience précieuse dans l'écoulement de plusieurs denrées, principalement des fruits. Sur ce point, les fructiculteurs de la Colombie-Britannique ont donné le pas. En Nouvelle-Ecosse, où la culture des fruits rapporte environ cinq millions de dollars par année normale, c'est la commission de la vente des pommes qui voit à l'écoulement de ce fruit.

En dépit des erreurs commises, même les adversaires de la régie centralisée s'accordent pour dire que, durant la guerre, la vente des pommes a été couronnée de succès. Il ne faut pas oublier qu'avant la guerre le Canada était un gros exportateur de pommes. La Nouvelle-Ecosse a vendu 80 p. 100 de sa récolte de pommes à la Grande-Bretagne. Une fois en guerre, les Anglais n'avaient plus l'argent voulu pour acheter nos pommes en grandes quantités, même si nous avions eu les navires nécessaires pour les transporter. Pour sauver cette industrie, le Gouvernement est venu à notre secours et, en vertu de la Loi des mesures de guerre, l'a classée comme une industrie ayant souffert du fait de l'état de guerre. C'est seulement grâce à l'aide généreuse du Gouvernement que la plupart des fructiculteurs ont pu subsister au cours du conflit. La saison dernière, les conditions inclementes de la température ont causé des pertes considérables aux pommiculteurs de l'est du Canada. Ces pertes ont été de quatre millions de dollars pour la Nouvelle-Ecosse et plusieurs pommiculteurs n'ont pu faire face à leurs dépenses. Malheureusement, dans bien des vergers, les bourgeois ne promettent pas une récolte abondante pour cette année. Le secrétaire de l'association des pommiculteurs de la Nouvelle-Ecosse a annoncé dernièrement que le Gouvernement serait en faveur de venir en aide aux propriétaires de vergers pour la production et la vente de leurs pommes, et cette nouvelle les a fort encouragés. Cependant, j'entends des craintes pour ceux qui ont eu une mauvaise récolte l'an dernier, sans que ce fut de leur faute, et qui n'auront pas une production de pommes suffisante pour couvrir le déficit de l'an dernier et les dépenses de l'année courante.

A l'avenir, les fructiculteurs canadiens devront alimenter davantage les marchés d'Amérique. Il est donc plus sage que jamais de détruire toutes les variétés d'arbres fruitiers qui sont trop vieux et qui ne rapportent pas assez quand il n'est pas pratique de les greffer